

CARSAT

Au 1er juillet 2010, la Cram change d'identité et devient Carsat :

Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail.

Pourquoi ?

La loi du 21 juillet 2009 "Hôpital, patients, santé et territoire" a transféré la mission des Cram en matière de politique sanitaire et médico-sociale aux Agences régionales de santé (ARS). Avec cette loi, les Cram sont devenues les Carsat.

Quels changements ?

Si le nom change, les missions de service public restent : préparer et verser la retraite aux salariés, assurer et prévenir les risques professionnels auprès des entreprises, aider et accompagner les assurés fragilisés. En tant qu'organisme de Sécurité sociale, la Carsat mène toujours ses missions au titre de la valeur solidarité.

Ce changement d'identité ne modifie en rien le travail d'accueil, de conseil et d'accompagnement qui qualifie les missions des femmes et des hommes de la Cram.

La Cram devenue Carsat continue à instruire les demandes et assurer le paiement des retraites, à gérer le transfert des données sociales ainsi que la tarification et la prévention des risques professionnels.

Elle poursuit également ses missions à destination des assurés en difficulté sociale provoquée par la maladie, le handicap ou le vieillissement grâce à l'action de son Service social.

Cadre, technicien administratif, assistant social, ingénieur ou contrôleur de sécurité, chaque agent reste au service des assurés et à celui des entreprises et salariés de la circonscription.